

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALLÉE-JONCTION TENUE AU LIEU DES SÉANCES, LUNDI LE 14 AOÛT 2023 À 19 H 30 CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

Sont présents :

- Siège #2 - Dave Vachon
- Siège #3 - Marie-Christine Lavoie
- Siège #4 - Denis Vachon
- Siège #5 - Yannick Rodrigue
- Siège #6 - François Cliche

Est(sont) absent(s):

- Siège #1 - Marie-Ève Roy

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Patricia Drouin. Madame Nadia Bisson, directrice générale par intérim, assiste également à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum et un mot de bienvenue, la séance est ouverte.

2023-08-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dave Vachon

ET RÉSOLU par l'ensemble des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 3 juillet 2023
 - 3.2 - Séance extraordinaire du 26 juillet 2023
- 4 - RAPPORTS DES CONSEILLERS
- 5 - ADOPTION DES COMPTES
 - 5.1 - Compte à payer
- 6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 - Lettrage 3D - Demande d'autorisation au ministère de l'environnement
 - 6.2 - Subvention ACL-SHQ
 - 6.3 - Embauche d'une adjointe administrative temporaire
 - 6.4 - Concordance et prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 137 400 \$ qui sera réalisé le 21 août 2023
 - 6.5 - Adjudication règlement d'emprunt
- 7 - VOIRIE ET TRANSPORT
 - 7.1 - Ministère des transports du Québec (MTQ)
 - 7.1.1 - Activités immobilières - occupation, servitudes, acquisitions et ententes
 - 7.1.2 - Recherches archéologiques
 - 7.2 - Appel d'offres pour le nettoyage des puisards pluviaux
 - 7.3 - Appel d'offres pour le déglacage des rues
- 8 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT
 - 8.1 - Demande à la CPTAQ - Appui au projet de développement domiciliaire de Gestion Michaud Cliche
 - 8.2 - Convention d'aide financière pour le réaménagement des terrains vacants
- 9 - LOISIRS & CULTURE
 - 9.1 - Embauche d'une préposée, entretien espaces verts et récréatifs
- 10 – LÉGISLATION
 - 10.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 2023-368 Règlement concernant l'utilisation de l'eau potable

10.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 2023-370 Règlement concernant les permis et certificats

10.3 - Adoption du projet de règlement # 2023-365 concernant l'abrogation du règlement d'emprunt numéro 143

10.4 - Adoption du projet de règlement # 2023-366 concernant l'abrogation du règlement d'emprunt numéro 2010-222

10.5 - Adoption du projet de règlement # 2023-367 concernant l'abrogation du règlement d'emprunt numéro 2011-230

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

12 – VARIA

12.1 - Motion de félicitations aux Pompiers de Vallée-Jonction

13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2023-08-02

3.1 - Séance ordinaire du 3 juillet 2023

Les conseillers ayant pris connaissance du procès-verbal avant la présente séance,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Christine Lavoie

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023 tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-08-03

3.2 - Séance extraordinaire du 26 juillet 2023

Les conseillers ayant pris connaissance du procès-verbal avant la présente séance,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur François Cliche

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 juillet 2023 tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4 - RAPPORTS DES CONSEILLERS

Les conseillers font un rapport des activités auxquelles ils ont participé et des comités auxquels ils siègent.

5 - ADOPTION DES COMPTES

2023-08-04

5.1 - Compte à payer

À la suite de la lecture des comptes figurant sur les chèques numérotés de 9121 à 9129 inclus, les dépôts directs numérotés de 1786 à 1850 inclus ainsi que les prélèvements,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dave Vachon

ET RÉSOLU par l'ensemble des conseillers présents d'effectuer les paiements des comptes préalablement présentés pour un montant de 422 009.09 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2023-08-05

6.1 - Lettrage 3D - Demande d'autorisation au ministère de l'environnement

CONSIDÉRANT QUE le projet de lettrage 3D fait partie intégrante du projet de nouvelle image de marque

CONSIDÉRANT QUE le projet est subventionné par le programme Fond local

CONSIDÉRANT QUE le terrain ciblé pour l'aménagement du lettrage 3D est en zone inondable spéciale (ZIS)

CONSIDÉRANT QUE des autorisations gouvernementales sont nécessaires à la réalisation du projet

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Rodrigue

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à poser les gestes nécessaires, pour et au nom de la Municipalité de Vallée-Jonction, afin d'obtenir l'autorisation du ministère de l'environnement pour l'installation du projet de lettrage 3D sur le lot 3 715 491 appartenant à la municipalité. Le tout pris à même le fonds structurant.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-08-06

6.2 - Subvention ACL-SHQ

ATTENDU QU'une entente concernant la subvention à la Municipalité de Vallée-Jonction pour le financement de projet d'habitation du Domaine du Couvent a été signée le 25 mars 2021 entre la ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation, la Municipalité de Vallée-Jonction et la Société d'Habitation du Québec;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires Municipales a octroyé une subvention d'un montant de 338 080 \$ à la Municipalité de Vallée-Jonction à titre de contribution du milieu dans le cadre du programme ACL afin de lui permettre la réalisation de projets d'habitation;

ATTENDU QU'une convention de subvention pour le financement de projets d'habitation a été signée le 24 mars 2022 entre la ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation, la Municipalité de Vallée-Jonction et la Société d'Habitation du Québec;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires Municipales a octroyé une subvention d'un montant de 1 000 000 \$ à la Municipalité de Vallée-Jonction à titre de contribution supplémentaire du milieu dans le cadre du programme ACL afin de lui permettre la réalisation de projets d'habitation;

ATTENDU QUE la Municipalité de Vallée-Jonction a reçu l'engagement définitif de la Société d'Habitation du Québec;

ATTENDU QUE la subvention reçue a généré un montant de 39 953.97 \$ en intérêts;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dave Vachon

ET RÉSOLU QUE :

- la Municipalité de Vallée-Jonction verse la contribution financière ainsi que les intérêts générés d'un montant total de 1 378 033.97 \$ à la Société d'Habitation du Québec.
- le montant des intérêts générés de 39 953.97 \$ soient financé à même le surplus accumulé de la Municipalité de Vallée-Jonction.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-08-07

6.3 - Embauche d'une adjointe administrative temporaire

CONSIDÉRANT QUE Madame Nadia Bisson occupe la fonction de directrice général par intérim

CONSIDÉRANT QUE le poste d'adjointe administrative est vacant durant cet intérim

CONSIDÉRANT le respect de la démarche de sélection pour le poste d'adjointe administrative temporaire

CONSIDÉRANT QUE Madame Valérie Lecours répond à toutes les exigences pour remplir les fonctions d'adjointe administrative temporaire

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Rodrigue

ET RÉSOLU d'embaucher Madame Valérie Lecours au poste d'adjointe administrative temporaire aux conditions inscrites à la convention collective. Madame Lecours est entrée en fonction le 31 juillet 2023.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-08-08

6.4 - Concordance et prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 137 400 \$ qui sera réalisé le 21 août 2023

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Vallée-Jonction souhaite emprunter par billets pour un montant total de 137 400 \$ qui sera réalisé le 21 août 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
153	39 400 \$
2005-175	98 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE la Municipalité de Vallée-Jonction avait le 17 juillet 2023, un emprunt au montant de 137 400 \$, sur un emprunt original de 312 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 153 et 2005-175;

ATTENDU QUE, en date du 17 juillet 2023, cet emprunt n'a pas été renouvelé

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 21 août 2023 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 153 et 2005-175;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Christine Lavoie

ET RÉSOLU ce qui suit :

- QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit : 1. les billets seront datés du 21 août 2023; 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 février et le 21 août de chaque année; 3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère); 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	24 800 \$	
2025.	26 100 \$	
2026.	27 300 \$	
2027.	28 900 \$	
2028.	30 300 \$	(à payer en 2028)
2028.	0 \$	(à renouveler)

- QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 21 août 2023, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 153 et 2005-175, soit prolongé de 1 mois et 4 jours.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-08-09

6.5 - Adjudication règlement d'emprunt

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture	14 août 2023	Nb. de soumissions	2
Heure d'ouverture	10 h	Échéance moyenne	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture	Ministère des Finances du Québec		
Montant :	137 400 \$	Date d'émission	21 août 2023

ATTENDU QUE la Municipalité de Vallée-Jonction a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des

résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 21 août 2023, au montant de 137 400 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DE LA NOUVELLE-BEAUCE

24 800 \$	5.74000 %	2021
26 100 \$	5.74000 %	2025
27 300 \$	5.74000 %	2026
28 900 \$	5.74000 %	2027
30 300 \$	5.74000 %	2028

Prix : 10000000 \$
Coût Réel : 5.74000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC

24 800 \$	5.65000 %	2021
26 100 \$	5.50000 %	2025
27 300 \$	5.30000 %	2026
28 900 \$	5.25000 %	2027
30 300 \$	5.10000 %	2028

Prix : 98 42200 \$
Coût Réel : 5.93912 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE LA NOUVELLE-BEAUCE est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Vachon

ET RÉSOLU ce qui suit :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Vallée-Jonction accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE LA NOUVELLE-BEAUCE pour son emprunt par billets en date du 21 août 2023 au montant de 137 400 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 153 et 2005-175. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

7 - VOIRIE ET TRANSPORT

2023-08-10

7.1 - Ministère des transports du Québec (MTQ)

2023-08-11

7.1.1 - Activités immobilières - occupation, servitudes, acquisitions et ententes

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ) a débuté les travaux de construction d'un nouveau pont ferroviaire

CONSIDÉRANT QUE les terrains ciblés pour la réalisation des travaux de construction ont potentiellement un intérêt archéologique

CONSIDÉRANT QUE différents documents, ententes et contrats devront être négociés, conclus et signés

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Christine Lavoie

ET RÉSOLU d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents en lien avec les activités immobilières entre le

ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ) et la Municipalité de Vallée-Jonction notamment des permissions d'occupation, des servitudes, des acquisitions et des ententes à ce sujet.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-08-12

7.1.2 - Recherches archéologiques

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ) est propriétaire du réseau du Chemin de fer de Québec Central et travaille à la réhabilitation de la voie dans les limites de Vallée-Jonction

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ) a débuté les travaux de construction d'un nouveau pont ferroviaire au-dessus des rivières Chaudière et Morency

CONSIDÉRANT QUE tout le site de la gare de Vallée-Jonction possède un caractère patrimonial, historique, touristique et culturel

CONSIDÉRANT QUE les terrains ciblés pour la réalisation des travaux de construction ont potentiellement un intérêt archéologique

CONSIDÉRANT QUE certains de ces lieux où des travaux sont exécutés longent la propriété de la Municipalité de Vallée-Jonction

CONSIDÉRANT QUE certains vestiges importants dans l'histoire de Vallée-Jonction, dans ou près des lieux où sont exécutés les travaux de réhabilitation, touchent au minimum trois hôtels, deux magasins généraux, des résidences, deux entrepôts de marchandises, un Club sportif, deux ponts tournants, trois tours à charbon, deux tours à eau et trois rotondes dont deux à trois portes

CONSIDÉRANT QU'un comité municipal de réaménagement ferroviaire de Vallée-Jonction a été créé pour le suivi desdits travaux de réaménagement sur le site de la gare de Vallée-Jonction

CONSIDÉRANT QUE différents documents, ententes et contrats devront être négociés, conclus et signés

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur François Cliche

ET RÉSOLU d'autoriser le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ) à effectuer des interventions archéologiques si requises dans certains secteurs ciblés à la Municipalité et touchés par les travaux ET dans les secteurs adjacents à ceux-ci non ciblés par les travaux dont la propriété est celle de la Municipalité de Vallée-Jonction (voir plans d'archives fournis). La Municipalité et son comité de réaménagement devront être tenus informés de toute démarche à effectuer au préalable ainsi que de toute découverte qui surviendra sur ses terrains ou ceux du MTQ.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-08-13

7.2 - Appel d'offres pour le nettoyage des puisards pluviaux

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Vallée-Jonction veut faire nettoyer les 275 puisards pluviaux de la municipalité en octobre 2023.

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il y a lieu de procéder par appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès d'entrepreneurs

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Rodrigue

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à prendre les dispositions nécessaires pour demander des soumissions auprès de Véolia et de Claude Boutin - services sanitaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-08-14

7.3 - Appel d'offres pour le déglacage des rues

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Vallée-Jonction veut faire l'achat de 500 tonnes métriques de sel pour déglacer les rues de la municipalité durant l'hiver 2023-2024.

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il y a lieu de procéder par appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès d'entrepreneurs

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Vachon

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à prendre les dispositions nécessaires pour demander des soumissions auprès de Sel Warwick, Sable Marco, Sel Frigon et Compass Minerals.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

8 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT

2023-08-15

8.1 - Demande à la CPTAQ - Appui au projet de développement domiciliaire de Gestion Michaud Cliche

CONSIDÉRANT QUE Gestion Cliche Michaud inc. est propriétaire des lots 3 716 110, 3 716 321 et 3 716 322 totalisant 89,56 hectares;

CONSIDÉRANT QUE parmi les projets anticipés sur cette propriété, Gestion Cliche Michaud inc. souhaite développer à des fins résidentielles une partie du lot 3 716 110 d'une superficie approximative de 4,55 hectares;

CONSIDÉRANT QUE Gestion Cliche Michaud inc. a transmis à la municipalité le 1^{er} juin 2023 qui confirme son intention;

CONSIDÉRANT QUE le site proposé est contigu au périmètre urbain de la municipalité et qu'il offre un potentiel d'environ 40 unités résidentielles;

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures municipales des rues du Sommet et de la Colline ont déjà été réalisées pour permettre une capacité d'accueil supplémentaire en termes sanitaire et d'aqueduc dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE bien que située en zone agricole, il n'y a aucun bâtiment agricole d'élevage à proximité du site proposé;

CONSIDÉRANT QUE ce site n'est pas contraint par les inconvénients relatifs à l'émission de poussières provenant des sites d'extraction des sablières;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne dispose actuellement de peu de terrains disponibles pour la construction résidentielle;

CONSIDÉRANT les délais attribuables à l'exclusion de la zone agricole, à la modification du Schéma d'aménagement et de développement révisé et des instruments d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE seule la MRC de La Nouvelle-Beauce peut déposer une demande d'exclusion de la zone agricole à la Commission de protection du territoire agricole;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Christine Lavoie

ET RÉSOLU ce qui suit :

- Que le conseil de la Municipalité de Vallée-Jonction informe Gestion Cliche Michaud inc. qu'il retient leur proposition pour le futur agrandissement du périmètre urbain de la municipalité.
- Que le conseil demande à la MRC de La Nouvelle-Beauce d'entamer les procédures requises, exclusion de la zone agricole et modification du Schéma d'aménagement et de développement révisé, sur une partie du lot 3 716 110 d'une superficie approximative de 4,55 hectares, le tout tel qu'apparaissant aux plans annexés à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-08-16

8.2 - Convention d'aide financière pour le réaménagement des terrains vacants

ATTENDU QUE les inondations de 2019 ont causé des dommages importants aux bâtiments du centre-ville de la Municipalité de Vallée-Jonction, incitant plus de 60 propriétaires à se prévaloir d'une allocation de départ, laissant ainsi de nombreux terrains vacants sur le territoire;

ATTENDU QUE le Plan de protection du territoire face aux inondations, des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie (ci-après nommé Plan), a été rendu public par le gouvernement du Québec le 3 avril 2020;

ATTENDU QUE la mesure 9 du Plan a pour objectif de mettre en place des bureaux de projets pour la planification de l'aménagement des zones inondables à l'échelle de certains bassins versants;

ATTENDU QUE ces bureaux ont pour mandat de cibler les interventions les plus porteuses, selon une vision globale et intégrée ainsi que sur la base de différentes analyses pour accroître la résilience des communautés;

ATTENDU QU'une analyse de solutions est nécessaire pour identifier la ou les solutions les plus porteuses à mettre en place sur le territoire de la Municipalité de Vallée-Jonction pour réduire la vulnérabilité de la population et rendre plus résilient son centre-ville;

ATTENDU QUE cette analyse cadre dans les objectifs du Plan visant à assurer la sécurité des personnes et la protection des biens et de l'environnement;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente entre le ministère des Affaires municipales et la Municipalité de Vallée-Jonction, afin de préciser les modalités d'octroi et de versement de l'aide financière pour les études nécessaires à la réalisation de l'analyse de solutions à mettre en place au cœur de la municipalité;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et la Municipalité de Vallée-Jonction souhaitent établir les modalités et conditions de ce soutien financier;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Vachon

ET RÉSOLU d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Vallée-Jonction, une convention d'aide financière d'un montant maximal de 300 000 \$ pour procéder à l'acquisition de connaissances nécessaires à la mise en place des projets de réaménagements résilients dans le noyau urbain de la Municipalité de Vallée-Jonction.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

9 - LOISIRS & CULTURE

2023-08-17

9.1 - Embauche d'une préposée, entretien espaces verts et récréatifs

CONSIDÉRANT la vacance du poste de préposé, entretien espaces verts et récréatifs saisonnier pour l'été 2023

CONSIDÉRANT le respect de la démarche de sélection pour le poste de préposé, entretien espaces verts et récréatifs

CONSIDÉRANT QUE Madame Elyann Gilbert répond à toutes les exigences pour remplir les fonctions de préposée, entretien espaces verts et récréatifs pour l'été 2023

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Rodrigue

ET RÉSOLU d'embaucher Madame Elyann Gilbert au poste de préposée, entretien espaces verts et récréatifs saisonnier aux conditions inscrites à la convention collective. Madame Gilbert est entrée en fonction le 10 juillet 2023.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

10 - LÉGISLATION

2023-08-18

10.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 2023-368 Règlement concernant l'utilisation de l'eau potable

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé, qu'une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil et qu'une dispense de lecture est également déposée.

AVIS DE MOTION EST DONNÉ PAR Madame Marie-Christine Lavoie qu'il y aura adoption lors d'une prochaine séance du règlement # 2023-368 Règlement concernant l'utilisation de l'eau potable.

2023-08-19

10.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 2023-370 Règlement concernant les permis et certificats

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé, qu'une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil et qu'une dispense de lecture est également déposée.

AVIS DE MOTION EST DONNÉ PAR Madame Marie-Christine Lavoie qu'il y aura adoption lors d'une prochaine séance du règlement # 2023-368 Règlement concernant les permis et certificats.

2023-08-20

10.3 - Adoption du projet de règlement # 2023-365 concernant l'abrogation du règlement d'emprunt numéro 143

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 3 juillet 2023

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 3 juillet 2023

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Rodrigue

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement # 2023-365 concernant l'abrogation du règlement d'emprunt numéro 143. La mairesse et la directrice générale sont par la présente autorisées à signer l'original dudit règlement.

Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La mairesse et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

Adopté à l'unanimité des conseiller présents

2023-08-21

10.4 - Adoption du projet de règlement # 2023-366 concernant l'abrogation du règlement d'emprunt numéro 2010-222

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 3 juillet 2023

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 3 juillet 2023

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur François Cliche

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement # 2023-366 concernant l'abrogation du règlement d'emprunt numéro 2010-222. La mairesse et la directrice générale sont par la présente autorisées à signer l'original dudit règlement.

Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La mairesse et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

Adopté à l'unanimité des conseiller présents

2023-08-22

10.5 - Adoption du projet de règlement # 2023-367 concernant l'abrogation du règlement d'emprunt numéro 2011-230

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 3 juillet 2023

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 3 juillet 2023

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Vachon

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement # 2023-367 concernant l'abrogation du règlement d'emprunt numéro 2011-230. La mairesse et la directrice générale sont par la présente autorisées à signer l'original dudit règlement.

Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La mairesse et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

Adopté à l'unanimité des conseiller présents

2023-08-23

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions des citoyens portent sur asphalte rang St-Gabriel Sud, le rapport de la mairesse, la reconstruction du pont ferroviaire, le pont routier, le règlement concernant l'utilisation de l'eau potable, les dépenses du Club de ski, le lettrage 3D, la boîte à lire, les futurs développements résidentiels et le parc industriel.

12 - VARIA

2023-08-24

12.1 - Motion de félicitations aux Pompiers de Vallée-Jonction

Le conseil municipal souhaite féliciter les pompiers de Vallée-Jonction pour la 21e éditions du Lav-o-thon. Cette année, ils ont accumulé 10 353 \$.

2023-08-25

13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU par l'ensemble des conseillers présents de lever la séance. Il est 20 h 23.

Patricia Drouin, mairesse

Nadia Bisson, directrice générale adjointe

Je, Patricia Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.

Patricia Drouin, mairesse